

CH_VB 2006-3128 8965 vom 31. Oktober 2001

Bundesverwaltung, 2001-10-31, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2006-3128_8965_

FR: CH_VB 2006-3128 8965 du 31 octobre 2001

IT: CH_VB 2006-3128 8965 del 31 ottobre 2001

Erwägungen

E. 1

Ouverture de la procédure, délais L'appel d'offres public avec adjudication au plus offrant pour l'attribution de deux concessions de radiocommunication en vue de la fourniture de services de télécommunication par le raccordement sans fil à large bande (Broadband Wireless Access, BWA) en Suisse sera lancé le 5 décembre 2006. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 février 2007 à 17.00 heures. Sur préavis, les dossiers de candidature doivent être déposés personnellement ou par l'intermédiaire d'une entreprise de courriers à l'OFCOM. Ce délai ne sera pas prolongé.

E. 2

Objet de la concession L'utilisation du spectre des fréquences pour la fourniture de services de télécommunication par le raccordement sans fil à large bande en Suisse constitue l'objet de la concession.

E. 3

Admission à la procédure Toutes les entreprises peuvent, individuellement ou sous la forme d'un consortium, déposer leur candidature pour l'attribution des concessions mises en adjudication. Afin que les règles spécifiques en matière de concurrence soient respectées, les entreprises ou les groupes d'entreprises qui possèdent déjà une concession dans les bandes de fréquences 3.41 - 3.6 GHz sont exclues de la procédure d'attribution. Les restrictions relatives aux conséquences sur la situation de la concurrence demeurent réservées selon les documents relatifs à l'appel d'offres.

E. 4

Autres informations - documents relatifs à l'appel d'offres Les candidats à l'appel d'offres sont tenus de déposer leur dossier de candidature conformément aux indications stipulées dans les documents relatifs à l'appel d'offres. Les documents relatifs à l'appel d'offres contiennent notamment des informations sur les concessions à attribuer ainsi que sur la structure des dossiers de candidature, leur contenu et la langue dans laquelle ils doivent être rédigés. Ils indiquent également les conditions d'octroi qui devront être remplies par les candidats en vue de prendre part à la procédure ainsi que le montant des émoluments à payer.

8966 Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être demandés par lettre ou par télécopie à l'adresse suivante: Office fédéral de la communication Division Services de télécommunication Appel d'offres BWA Rue de l'Avenir 44 Case postale CH-2501 Bienne Fax: 032 327 55 28

E. 5

décembre 2006 Commission fédérale de la communication:

Le président, Marc Furrer

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi sur les télécommunications. Ouverture de l'appel d'offres public concernant l'adjudication au plus offrant de deux concessions de radiocommunication pour la fourniture de services de télécommunication par le rac-cordement sans fil à large bande (... In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2006 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 48 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 05.12.2006 Date Data Seite 8965-8966 Page Pagina Ref. No

E. 10

140 134 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.